



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mai 2017 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
M. Michael Chartrand, sergent, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 20 h 46.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 20 h 46 et se termine à 21 h 04.

10.02

Dépôt 21

Dépôt d'un document - Déclaration d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la conseiller d'arrondissement Michelle di Genova Zammit, dépose au conseil d'arrondissement sa déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée à l'égard des dispositions de l'article 357, alinéa 2, de cette loi.

10.03

CA17 12095

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017, à 19 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 2 mai 2017, à 19 h, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.04

CA17 12096

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 4 avril 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA17 12097

Autoriser, dans le cadre du Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des équipements sportifs extérieurs, Service de la diversité sociale et des sports, le dépôt d'un projet de réfection pour le terrain de soccer naturel et le terrain de basketball du parc Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre du Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des équipements sportifs extérieurs, le dépôt d'un projet de réfection pour le terrain de soccer naturel et le terrain de basketball du parc Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

12.01 1170965019

CA17 12098

Proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2017, Semaine québécoise des personnes handicapées

ATTENDU QUE la 21^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées aura lieu du 1^{er} au 7 juin 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de combattre les préjugés envers les personnes vivant en situation d'handicap, en sensibilisant l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société, et à faire connaître leur réalité;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou souhaite contribuer à bâtir une société plus inclusive en favorisant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale de tous, et en invitant la population à favoriser la participation des personnes handicapées à la vie de l'arrondissement et aux activités qui s'y déroulent;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2017, la « Semaine québécoise des personnes handicapées ».

ADOPTÉE

15.01 1170965015

CA17 12099

Adjuger le contrat 2017-06, relatif à l'aménagement paysager des espaces verts sur les avenues des Closeries et de la Malicorne à Anjou, dans l'emprise des lignes de transport électrique d'Hydro-Québec, à la compagnie Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 493 346,23 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 2017-06 - trois soumissionnaires

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Les Entreprises Daniel Robert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à l'aménagement paysager des espaces verts sur les avenues des Closeries et de la Malicorne à Anjou, dans l'emprise des lignes de transport électrique d'Hydro-Québec, au prix de sa soumission datée du 13 avril 2017, soit pour une somme maximale de 493 346, 23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-06;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1175365008

CA17 12100

Adjuger le contrat numéro 2017-07, relatif à la fourniture de services professionnels pour la reconstruction du boulevard des Sciences, entre les boulevards du Golf et Bourget, et du boulevard du Golf, entre les boulevards des Sciences et Métropolitain, à la compagnie IGF axiom inc. Dépense totale de 60 706,80 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 2017-07 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'adjuger à la firme IGF axiom inc., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat relatif à la fourniture de services professionnels afin de préparer les plans et devis, les documents d'appel d'offres, les études géotechnique et environnementale, ainsi que la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif pour la reconstruction du boulevard des Sciences, entre les boulevards du Golf et Bourget, et du boulevard du Golf, entre les boulevards des Sciences et Métropolitain, au prix de sa soumission datée du 5 avril 2017, soit au montant total de 60 706,80 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2017-07;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉE

20.02 1170790007

CA17 12101

Adjuger le contrat numéro 2017-08, relatif à la fourniture de services professionnels pour la reconstruction et le planage-revêtement sur diverses rues locales de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie EFEL Experts-conseils inc. Dépense totale de 99 108,45 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 2017-08 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'adjuger à la firme EFEL Experts-conseils inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat relatif à la fourniture de services professionnels afin de préparer les plans et devis, les documents d'appel d'offres, les études géotechnique et environnementale, ainsi que la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif de la reconstruction et le planage-revêtement sur les diverses rues locales de l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission datée du 5 avril 2017, soit au montant total de 99 108,45 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2017-08;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

ADOPTÉE

20.03 1170790008

CA17 12102

Adjuger le contrat 2017-12, relatif à l'aménagement d'aires de jeu et de jardins communautaires au parc Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Les entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme. Dépense totale de 778 439,57 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 2017-12 - Trois (3) soumissionnaires

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adjuger à la compagnie Les Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat relatif à l'aménagement d'aires de jeu et de jardins communautaires au parc Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission datée du 19 avril 2017, soit pour une somme maximale de 778 439,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2017-12;

d'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1170790009

CA17 12103

Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et 3 organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2017) et de deux ans (2017-2018)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et les 3 organismes angevins reconnus, ci-après nommés, pour une durée d'un an (2017) et de deux ans (2017-2018);

Organismes avec une entente d'un an, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

- 1 Association Al Arabiya-Québec
- 2 La ligue des cadets de l'Armée du Canada (Québec)

Organisme avec une entente de deux ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018

- 1 Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les ententes à intervenir avec ces organismes.

ADOPTÉE

20.05 1170965016

CA17 12104

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 21 mars au 17 avril 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mars 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 21 mars au 17 avril 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mars 2017.

ADOPTÉE

30.01 1172911004

CA17 12105

Autoriser une dépense totale estimée à 140 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'asphalte chaud (enrobés bitumineux) conformément à l'entente-cadre numéro 1187629 (appel d'offres numéro 17-15759) intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Construction & Pavage Portneuf inc. pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 novembre 2017 et du 1^{er} avril 2018 au 30 novembre 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale estimée à 140 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'asphalte chaud (enrobés bitumineux), pour la période du 1^{er} avril 2017

au 30 novembre 2017 et du 1^{er} avril 2018 au 30 novembre 2018, conformément à l'entente numéro 1187629 intervenue entre la Ville de Montréal et la compagnie Construction & Pavage Portneuf inc., suite à l'appel d'offres public numéro 17-15759; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Les quantités réellement achetées seront payées conformément au prix stipulé dans l'entente-cadre.

ADOPTÉE

30.02 1170110001

CA17 12106

Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet énuméré au sommaire décisionnel, en date du 18 avril 2017, en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente de service écoresponsable numéro 832034 pour la disposition sécuritaire et la valorisation des actifs informatiques, en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017, intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

30.03 1176929002

CA17 12107

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire de l'Esprit Saint

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 5 000 \$ au Centre communautaire de l'Esprit Saint, dans le cadre de leur fête traditionnelle qui se tiendra le samedi 17 juin et le dimanche 18 juin 2017, à l'aréna Chénier sis au 8200 de l'avenue Chénier; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1170556003

CA17 12108

Accorder une contribution financière de 100 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour les championnats provinciaux de basket-ball qui ont eu lieu à Shawinigan du 7 au 9 avril 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour leur participation aux championnats provinciaux de basket-ball qui ont eu lieu à Shawinigan du vendredi 7 avril au dimanche 9 avril 2017; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.05 1170507016

CA17 12109

Accorder une contribution financière de 100 \$ à l'association Les Anges du C.M.A.

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ à l'association féminine de balle molle Les Anges du CMA, pour l'achat de nouveaux uniformes, en 2017; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.06 1170965017

CA17 12110

Accorder une contribution financière de 100 \$ à l'organisme 150^e Scouts & Guides N.D. Anjou

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 100 \$ à l'organisme 150^e Scouts & Guides N.D. Anjou, en soutien à leurs activités pour l'année 2017; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

30.07 1170965018

CA17 12111

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 6180 de l'avenue Goncourt

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 6180 de l'avenue Goncourt, sur le lot numéro 1 113 885 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant de 3,56 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,50 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, daté du 26 août 2016, sous le numéro 3664 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.01 1175365009

CA17 12112

Accorder une dérogation mineure relative au stationnement pour la coopérative d'habitation située aux 8901, 8915 et 8925 de l'avenue Georges

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour la coopérative d'habitation composée des trois immeubles situés aux 8901, 8915 et 8925 de l'avenue Georges, sur les lots numéro 1 110 953, 1 110 954 et 1 110 955 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser une seule case de stationnement pour l'ensemble du projet alors que ledit règlement exige la présence d'une case de stationnement par logement, soit 24 cases au total, dans le but de régulariser une situation existante et permettre la réalisation d'un projet de verdissement des cours arrières.

L'approbation est conditionnelle à ce que la réalisation du projet de verdissement permette l'enlèvement d'un minimum de 100 mètres carrés de surface pavée et que la case de stationnement soit aménagée sur l'immeuble situé au 8901 de l'avenue Georges, sur le lot 1 110 953.

À défaut de la réalisation du projet de verdissement dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1175365011

CA17 12113

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 9500 du boulevard Ray-Lawson

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité Consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 avril 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement du bâtiment industriel sis au 9500 du boulevard Ray-Lawson, sur le lot numéro 1 004 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par Louis Morrisette , architecte, révisés en date du 23 mars 2017, aux photomontages reçus en date du 29 mars 2017, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, daté du 20 mars 2017, accompagnant la demande de permis 3000903601.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1175947004

CA17 12114

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade et à l'installation d'enseignes au mur du bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 avril 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade, l'ajout d'une terrasse ainsi que l'installation d'enseignes au mur pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Provencher Roy, révisés en date du 20 février 2017, aux plans réalisés par l'architecte Sako Mekhgeavakian, révisés en date du 1^{er} mars 2017, aux plans d'enseignes réalisés par la firme Techni graphe enseignes auvents inc., datés du 9 mars 2017, au plan de l'auvent par la firme « DSD groupe design » daté du 9 mars, ainsi que le photomontage daté du 29 mars 2017, accompagnant les demandes de permis et de certificat d'autorisation 3001283915 et 3001283917.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1175365010

CA17 12115

Avis de motion - Règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion qu'à une séance subséquente sera présenté, pour étude et adoption, le règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement de zonage (RCA 40), afin de modifier l'article 42 relatif à la catégorie d'usage « C5 Commerce de moyenne et grande surface », de manière à autoriser dans l'aire d'entreposage extérieur des produits horticoles, l'installation d'abris dont les côtés sont ouverts, composés d'une structure métallique de fabrication industrielle et recouverte d'un toit en polyéthylène transparent ou translucide de couleur blanche, ou d'une toile à ombrager, ajourée ou non. Le règlement fixe la hauteur maximale de ces abris à 7,6 mètres et exige le retrait de la toile ou du polyéthylène entre le 15 novembre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.

40.05 1175947008

CA17 12116

Adoption - Premier projet - Règlement numéro RCA 40-22 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

ATTENDU QUE le conseiller Pau-Yvon Perron a donné l'avis de motion CA17 12082 lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le premier projet de Règlement numéro RCA 40-22, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40), afin d'autoriser les bars dans les zones industrielles permettant la catégorie d'usage C.3 (hôtellerie et divertissement commercial), soit les zones I-101 à I-106, I-201 à I-203, I-205 à I-229 et I-301, en fixant une condition afin qu'ils soient assujettis au Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70), soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 6 juin 2017, à 18 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement à la mairie située au 7701 du boulevard Louis-H -La Fontaine; et

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictees par la loi.

ADOPTÉE

40.06 1175947002

CA17 12117

Adoption - Premier projet - Règlement numéro RCA 70-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70)

ATTENDU QUE le conseiller Andrée Hénault a donné l'avis de motion CA17 12083 lors de la séance ordinaire du tenue le 4 avril 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le premier projet de règlement numéro RCA 70-1, modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70), afin d'ajouter l'ensemble des zones industrielles permettant la catégorie d'usage C.3 (hôtellerie et divertissement commercial) aux zones admissibles à l'autorisation d'un usage conditionnel « bar », soit les zones I-101 à I-106, I-201 à I-203, I-205 à I-229 et I-301, et de prévoir une condition supplémentaire à l'usage conditionnel afin qu'un établissement à caractère érotique ne puisse pas ajouter l'usage « bar », soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement soit tenue le 6 juin 2017, à 18 h 30, dans la salle réservée aux séances du conseil d'arrondissement à la mairie située au 7701 du boulevard Louis-H -La Fontaine; et

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictees par la loi.

ADOPTÉE

40.07 1175947003

CA17 12118

Adoption - Règlement numéro RCA 40-21 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et abrogeant le Règlement numéro RCA 75 concernant les services de collectes

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro RCA 40-21, modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40), et abrogeant le règlement RCA 75 concernant les services de collectes, a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ. c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12060 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 7 mars 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 40-21, amendant le Règlement de zonage de l'arrondissement d'Anjou (RCA 40), et abrogeant le règlement RCA 75 concernant les services de collectes, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.08 1165947004

CA17 12119

Adoption - Règlement numéro 1333-30 modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333)

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 1333-30 modifiant Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ. c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12084 a été donné par le conseiller Gilles Beaudry à la séance du 4 avril 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le Règlement numéro 1333-30 modifiant Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.09 1171462002

CA17 12120

Adoption - Règlement numéro 1607-14 modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607)

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 1607-14 modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ. c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12085 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance du 4 avril 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le Règlement numéro 1607-14 modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.10 1171462001

CA17 12121

Autoriser, dans le cadre de la fête traditionnelle du Centre communautaire de l'Esprit Saint, la tenue d'un défilé dans certaines rues de l'arrondissement d'Anjou le dimanche 18 juin 2017, ainsi que l'installation d'une roulotte réfrigérée, la vente et la consommation de boissons alcoolisées, du samedi 17 juin au dimanche 18 juin 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le Centre communautaire de l'Esprit Saint à tenir sa fête traditionnelle le samedi 17 juin et le dimanche 18 juin 2017, sur le terrain de l'aréna Chénier, sis au 8200 de l'avenue Chénier, et à tenir un défilé, le dimanche 18 juin 2017, de 13 h 30 à 14 h 45, sur les avenues Saint-Donat, Chénier et de l'Aréna, pour se terminer à l'aréna Chénier;

d'autoriser, à cette fin, la fermeture temporaire des rues qui seront empruntées pour la durée du défilé;

d'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'aréna Chénier pendant la durée des festivités qui se tiendront les 17 et 18 juin 2017; et

d'autoriser la mise en place d'une roulotte réfrigérée sur l'avenue de l'Aréna, près de l'entrée de garage de l'aréna Chénier.

ADOPTÉE

40.11 1170556001

Dépôt 22

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 2017.

60.01 1175947005

Dépôt 23

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2017.

60.02 1175947006

Dépôt 24

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe, tenue le 6 mars 2017.

60.03 1170507012

Dépôt 25

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 8 mars 2017.

60.04 1170507013

Dépôt 26

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, tenue le 13 mars 2017.

60.05 1170507015

Dépôt 27

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 14 mars 2017.

60.06 1170507014

Dépôt 28

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur l'environnement tenue le 27 février 2017.

60.07 1175365012

Dépôt 29

- Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 4 avril 2017, à 18 h 30, concernant le projet de Règlement numéro RCA 40-21, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) et abrogeant le Règlement numéro RCA 75 concernant les services de collectes.

60.08 1176660007

Dépôt 30

- Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 4 avril 2017, à 18 h 30, concernant le projet de Règlement numéro RCA 45-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45).

60.09 1176660008

CA17 12122

Levée de la séance ordinaire du 2 mai 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et
Directrice des Services administratifs,
des Relations avec les citoyens et du
Greffé

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
6 juin 2017.